

Modification du cahier des charges du 7 avril 2017 **applicable au 1^{er} janvier 2021**

(Cette modification annule et remplace la version du 7 avril 2017)

Accompagnement technique à la gestion de l'azote

Objectif

Favoriser une utilisation efficace de l'azote en diminuant les risques de lessivage.

Descriptif du conseil à apporter

Il comporte trois étapes qui pourront, ou non, être réalisées par le même technicien.

Partie 1 : Point zéro et scénarii

Suite aux campagnes de reliquats du PLAV 1, il est proposé un protocole de conseil afin de bien prendre en compte les résultats des mesures de reliquats réalisés chez un exploitant et examiner de façon exhaustive les pratiques qui pourraient expliquer des résultats excessifs. Ce protocole est mis en oeuvre par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) et se concrétise par un formulaire que le technicien doit compléter après échange avec l'exploitant.

Des réunions d'informations organisées par la CRAB permettront aux techniciens de bien s'approprier la méthode relative à ce conseil. Les formulaires renseignés déclineront les pistes d'actions identifiées à mettre en oeuvre par l'exploitant. Ce formulaire sera transmis à l'exploitant, à la baie, à la DRAAF, et à la CRAB. Celle-ci pourra ainsi valoriser ces retours pour améliorer la méthode de conseil si nécessaire.

Le technicien jugera de l'intérêt, si nécessaire, de rappeler les fondamentaux pour bien comprendre le Plan Prévisionnel de Fumure (et notamment sa cohérence avec les objectifs de rendements retenus en fonction des potentialités du sol), le Cahier d'Enregistrement des Pratiques et la Balance Globale Azotée.

Exploitants concernés :

Les exploitants identifiés « avec marge de progrès importante », suite aux campagnes de reliquats. (Les baies recevront les résultats de reliquats de ces exploitants et devront s'assurer que ce conseil leur est apporté et le formulaire bien transmis).

Ce type de conseil peut être apporté à d'autres catégories d'exploitants souhaitant améliorer leurs techniques de gestion de l'azote.

Durée maximale : 1 jour sur 3 ans.

Indicateurs de suivi :

Nombre de conseils de ce type réalisés et suite donnée.

Partie 2 : Accompagnement

Le technicien apportera le conseil nécessaire à l'exploitant pour mettre en oeuvre les pistes d'actions mises en évidence dans la première partie.

Si les pistes d'actions concernent les prairies et le pâturage, il est conseillé d'orienter directement l'exploitant vers un conseil global sur la « gestion de l'herbe ».

Si les pistes d'actions concernent la gestion des produits organiques, le conseil abordera les points suivants :

- Expliquer la variabilité des arrières effets suivants les types I (dont compost) et II
- Indiquer les dates d'apport favorables, à l'intérieur des plages autorisées dans la réglementation, et suivant le type d'effluents, pour éviter la minéralisation importante d'automne,

- Aborder l'adaptation agronomique des différents Produits Résiduaux Organiques (PRO) aux cultures pour valoriser au mieux l'azote et le substituer au minéral avec pour objectif l'optimisation du ratio SAMO/SAU, l'optimisation des effluents de type II sur céréales et des apports d'effluents de type I sur prairie à l'automne.
- Présenter les matériels d'épandage adaptés aux différents PRO pour éviter la volatilisation de l'azote.
- Travailler sur les potentialités du sol et en particulier la fourniture d'azote par le sol en utilisant notamment les résultats du réseau Mh et de l'outil Sol'Aid.

Si nécessaire, des analyses complémentaires pourront être associées à ce conseil :

- reliquat N sortie hiver (pour calculer la dose N à apporter en début de campagne en fonction de l'objectif de rendement attendu, avec un point de conseil sur les dates d'apport, le fractionnement en fonction de la nature des apports prévus, ainsi que du matériel d'épandage)
- analyses quantofix de lisier, analyse complète de fumier, pesées d'épandeurs pour vérifier l'adéquation entre la dose prévue et la dose réellement apportée) pour affiner la connaissance des effluents d'élevage disponibles sur l'exploitation :
- utilisation en cours de campagne d'Outils de Pilotage de la fertilisation, permettant d'ajuster au fur et à mesure des besoins de la culture les apports d'azote (ex. pesées de colza sortie hiver, N tester, Drone), avec remise d'un conseil à l'agriculteur suite à ces mesures.

Exploitants concernés :

Les exploitants identifiés « avec marge de progrès importante », suite aux campagnes de reliquats. Ce type de conseil peut être apporté à d'autres catégories d'exploitants, sous réserve d'une validation par la Coordination Régionale Algues Vertes, sur les baies qui auront au préalable justifié cette nécessité dans leur projet de territoire.

Durée maximale : 2 jours sur 3 ans.

Partie 3 : Approfondissement-Suivi-Evolution de la fertilisation azotée

Des visites et contacts afin d'établir des bilans de campagne avec l'agriculteur permettront de faire le point sur l'évolution de la fertilisation azotée et les résultats obtenus suite au conseil prévu en Partie 2.

Ce conseil permettra d'identifier les pistes d'amélioration portant sur les pratiques culturales de l'agriculteur dans l'objectif de l'orienter vers un accompagnement pour une évolution du système d'exploitation.

Si nécessaire, des analyses complémentaires pourront être associées à ce conseil :

- reliquat N sortie hiver (pour calculer la dose N à apporter en début de campagne en fonction de l'objectif de rendement attendu, avec un point de conseil sur les dates d'apport, le fractionnement en fonction de la nature des apports prévus, ainsi que du matériel d'épandage)
- analyses quantofix de lisier, analyse complète de fumier, pesées d'épandeurs pour vérifier l'adéquation entre la dose prévue et la dose réellement apportée) pour affiner la connaissance des effluents d'élevage disponibles sur l'exploitation :
- utilisation en cours de campagne d'Outils de Pilotage de la fertilisation, permettant d'ajuster au fur et à mesure des besoins de la culture les apports d'azote (ex. pesées de colza sortie hiver, N tester, Drone), avec remise d'un conseil à l'agriculteur suite à ces mesures.

Durée maximale : 3 jours sur 3 ans

Indicateurs de suivi :

Nombre de conseils gestion azote réalisés

Par exploitation, valeur initiale et finale de

- Kg N total/ha SAU
- Kg N org. produit/ha SAU
- Kg N min. épandu/ha SAU